

Paris, le **25 AVR. 2006**NOTE à l'attention de : Mesdames et Messieurs les Professeurs de la Ville de Paris**Objet :** Mouvement des professeurs pour la rentrée scolaire 2006**P.J. :**

- Calendrier du mouvement
- Barème
- Formulaire de participation au mouvement

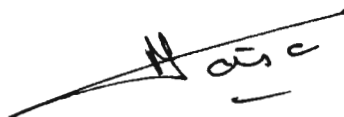
Dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée scolaire, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le formulaire de demande de participation au mouvement, sur lequel est mentionné votre poste de référence pour l'année scolaire prochaine, excepté dans le cas d'une inscription d'office au mouvement (postes remaniés pour raisons de service à plus de 50 %). Ce poste de référence tient compte de votre temps de travail et des mesures de carte scolaire prévues à ce jour.

Vous voudrez bien renvoyer ce formulaire au Bureau de la vie scolaire et des professeurs de la Ville de Paris, en précisant si vous souhaitez participer ou non au mouvement, **au plus tard le 15 mai prochain, date limite de réception**. Au delà de cette date, en l'absence de réponse de votre part, le poste qui vous a été notifié vous sera attribué automatiquement à la rentrée de septembre.

Comme les années précédentes, les postes des professeurs qui souhaitent participer au mouvement seront intégrés dans la liste des postes susceptibles d'être vacants. Par ailleurs, sera établie une liste des postes vacants suite aux départs en retraite, en disponibilité, en congé parental, aux postes remaniés à plus de 50%, ainsi qu'aux postes libérés par les stagiaires.

Fin mai, tous les professeurs inscrits dans la procédure du mouvement, que ce soit par choix ou de façon automatique, recevront la liste des postes vacants ou susceptibles de l'être, ainsi qu'un formulaire de vœux. Il leur appartiendra alors de mentionner sur la fiche de vœux, par ordre préférentiel, les postes souhaités, sachant que les affectations seront déterminées en fonction du nombre de points obtenus selon le barème.

Toutefois, les professeurs qui ont fait le choix de participer au mouvement pourront revenir sur leur décision avant la clôture de la procédure et par voie de conséquence être affectés sur le poste de référence qui leur a été attribué.



Catherine MOISAN
Directrice des Affaires scolaires



MOUVEMENT POUR LA RENTREE 2006-2007

BAREME

Le poste sera attribué après l'application du barème suivant, la date de calcul étant arrêtée au 30 juin de l'année scolaire en cours :

Ancienneté	1 point par année
Note	Note de la dernière inspection
Enfants	<ul style="list-style-type: none"> • 3 points par enfants de 0 à 3 ans • 2 points par enfant de 3 à 6 ans • 1 point par enfant de 6 à 18 ans <p><i>(dans la limite de 7 enfants comme pour le supplément familial)</i></p>
Zep	<ul style="list-style-type: none"> • 1 point par année à partir de 9 h 30 effectuées en Zep sur les 5 dernières années (y compris établissements spécialisés) • ½ point par année pour un nombre d'heures inférieur à 9 h 30 sur les 5 dernières années (y compris établissements spécialisés)
Perte d'affectation	1 point par heure perdue sur l'affectation précédente*

* Il sera attribué 1 point par heure perdue par rapport au poste de référence de l'année en cours en cas de perte totale ou partielle de poste imposé pour raisons de service. En revanche, les changements de quotité de temps de travail, étant des démarches volontaires, ne donnent lieu à des points supplémentaires qu'en cas de perte totale de poste.

**CALENDRIER PREVISIONNEL DU MOUVEMENT
PREPARATION DE LA RENTREE 2006**

Jusqu'au 29 janvier	Réception des demandes de temps partiel
Mars-avril	Examen et ajustement des postes en fonction des mesures de carte scolaire et des demandes de temps partiel
27 et 28 avril	Envoi courrier individuel aux professeurs : <ul style="list-style-type: none">- leur précisant leur poste- leur proposant de participer au mouvement (envoi formulaire)
30 avril	Fin statutaire de réception des demandes de temps partiel.
15 mai	Date impérative de réception des réponses des professeurs sur leur participation au mouvement
16 au 26 mai	<ul style="list-style-type: none">- Intégration des demandes de participation au mouvement- Création des listes de postes vacants et susceptibles d'être vacants
29 mai	Envoi des listes de postes vacants et susceptibles de l'être ainsi que des fiches de vœux.
16 juin	Date impérative de retour des vœux des professeurs
19 juin au 7 juillet	<ul style="list-style-type: none">- Enregistrement des vœux des professeurs- Traitement du mouvement-
Mi-juillet	Envoi des décisions d'affectation

***Demande de participation
au mouvement***

doit parvenir avant le

15/05/2006

**délade rigueur
(cachet de la poste faisant foi)**

**au bureau de la vie scolaire et
des professeurs de la ville de Paris
bureau 2.12
3 rue de l'Arsenal - 75181 Paris Cedex 04**

Je m'inscris au mouvement

OUI

NON

Date et signature :